



Doc. 13160
22 avril 2013

Dialogue postsuivi avec la Turquie

Amendement¹ n° 21

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 5, ajouter les mots suivants :

« Cependant, l'Assemblée constate que les progrès économiques accomplis ces dernières années doivent encore répondre aux attentes de la population quant à la répartition équitable des richesses. Elle appelle la Turquie à prendre des mesures pour faire en sorte que la croissance économique profite à toutes les parties de la société, en particulier aux groupes vulnérables. L'Assemblée invite la Turquie à maintenir ses engagements et ses liens étroits avec le Conseil de l'Europe, compte tenu de sa montée en puissance au niveau international. »

Déposé par:

KÜRKÇÜ Ertuğrul, Turquie, GUE
DRAGASAKIS Ioannis, Grèce, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
LOUKAIDES George, Chypre, GUE
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE
WERNER Katrin, Allemagne, GUE

1. 2013 - Deuxième partie de session

